

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le **13/05/26** par Monsieur Jérôme VALENCIAN, son Maire en exercice.

11 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la réunion du 23/04/26
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (location, renouvellement de bail, modification...)
- Désignation du représentant du personnel auprès du CNAS
- Démission de Mme FOUGA de déléguée suppléante à la communauté de communes Aure Louron
- Désignation du suppléant qui siègera au conseil communautaire de la communauté de communes Aure Louron
- Modification du représentant de la commune à l'association Radio Vallée d'Aure
- Renouvellement concession forêt communale de La Coueou pour l'activité chiens de traîneaux
- Délégation du conseil municipal au Maire
- Délégation donnée au Maire pour l'attribution des logements communaux saisonniers
- Fixation de la taxe de séjour 2027
- Prise en charge des travaux de purge pour la sécurisation de la route de Cap De Long
- Approbation du règlement intérieur suite à l'avis favorable du Comité Social et Technique du Centre de gestion
- Approbation de la mise en place du Compte Epargne Temps suite à l'avis favorable du Comité Social et Technique du centre de gestion
- Modification du tableau des effectifs
- Avis sur l'enquête publique sur la centrale hydroélectrique NESTE de Saux
- Attribution marché de travaux extension du cabinet médical
- Questions diverses

Début de la séance : 17 h

Fin de la séance 19 h 30

TABEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
VALENCIAN Jérôme	X			
FOUGA Sabine	X			
PEMEJA Fabrice	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe			X	
ALBERT Nathalie			X	
CASTET Dominique	X			
SAJOUS Héloïse	X			
SOULIER Jean Pierre	X			
GAILLABAUD David	X			
DEDIEU Valérie	X			

Déroulement de la séance

Mme FOUGA Sabine est nommée secrétaire de séance.

DL/71-05-26 Approbation du procès-verbal de la séance du 23/04/2026

Hormis Jean Pierre SOULIER, absent lors de cette séance, le conseil municipal approuve le procès-verbal.

DL/72, 73, 74, 75, 76, 77-05-26 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- DUMONT Stéphane résidence Port Engaly I
- MILLET Micheline résidence Port Engaly II
- MARCHAND Nicolas résidence La Géla
- HALLOPE Geneviève résidence Myrtilles IV
- AUDEBERT Christian résidence Port Engaly II
- MONNIER Johnny résidence Myrtilles I

Monsieur Le Maire attire l'attention des conseillers municipaux sur l'augmentation du prix au m² ce qui démontre l'attractivité de la station.

DL/78-05-26 Attribution d'un logement communal à Mme LLUBE Anaïs
Après avoir examiné la demande et la situation de Mme LLUBE, le conseil municipal, considérant l'intérêt pour la commune de maintenir ou d'accroître l'effectif scolaire, décide à l'unanimité de lui attribuer l'appartement communal n° 10 situé à Eget Cité pour un loyer mensuel "famille" de 500 €.

DL/79-05-26 Désignation du représentant du personnel auprès du Centre National d'Actions Sociales (CNAS)

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Eric VIDALON après avoir obtenu son accord.

Démission de Mme FOUGA en qualité de déléguée suppléante à la communauté de communes

Cette délibération n'a pas lieu d'être discutée, car renseignement pris auprès des services de l'Etat, Mme FOUGA est suppléante de M. Le Maire, seul détenteur du mandat de conseiller communautaire. En conséquence, cette dernière peut remplacer M. Le Maire au conseil communautaire avec droit de vote lorsqu'il est empêché, mais ne pourra participer au vote sur les sujets ayant trait à sa fonction à la communauté de communes (pôle enfance et personnel). M. Le Maire aura toujours la possibilité de donner un pouvoir à un autre conseiller communautaire.

DL/80-05-26 Désignation d'un représentant à Radio Vallée d'Aure

Ce sujet est annulé.

DL/81-05-26 Renouvellement du contrat de concession en forêt communale pour l'activité chiens de traîneaux

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que M. PLA a repris l'activité chiens de traîneaux exercée par M. FRATTINGER après qu'un incendie a décimé ses animaux.

Ainsi, M. PLA a géré cette activité durant la saison hivernale 2025/2026 et le bilan est positif.

M. Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à M. PLA une concession d'occupation de terrain en forêt communale pour un an, durant la saison 2026/2027 pour un montant annuel de 1 666.64 € TTC, soit 416.66 €/mois.

Adopté à l'unanimité.

DL/82-05-26 Délégation donnée au Maire pour l'attribution de logements communaux saisonniers

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de lui donner cette délégation afin de pallier aux urgences liées à l'attribution des logements pour le personnel saisonnier durant la saison estivale et hivernale. Un point sur les locations sera régulièrement transmis aux conseillers municipaux.

Adopté à l'unanimité.

DL/83-05-26 Délégation du conseil municipal au Maire

Monsieur Le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Publiques donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

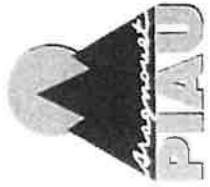
Ainsi, à l'unanimité, le conseil municipal donne au Maire pour la durée de son mandat, les délégations prévues par le Code Général des Collectivités Publiques.

DL/84-05-26 Fixation du tarif de la taxe de séjour 2027

Monsieur Le Maire rappelle que ce sujet avait été retiré de l'ordre du jour de la précédente réunion, car les informations sur la modification des tarifs étaient incomplètes.

Par rapport à l'année 2026, les catégories de prix modifiées par décision gouvernementale sont les suivantes :

Catégories d'hébergements	Tarifs commune	Part TAD %	Part TAR 34 %	Tarifs applicables avec TAD 10 % et TAR 34 %
Hôtels de tourisme 2*, résidences tourisme 2*, meublé de tourisme 2*, villages vacances 4 et 5*	1 €	0.10 €	0.34 €	1.44 €



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2026

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0.60 €	0.06 €	0.20 €	0.86 €
---	--------	--------	--------	--------

L'analyse des offres dressée par le maître d'oeuvre M. SERVIN du cabinet d'architecture Atelier 2A, indique qu'une négociation a été engagée avec l'entreprise SOCABAT :

l'offre du lot n°1 a été ramenée à 69 000 € HT au lieu de 74 627.35 €
l'offre du lot n° 2 a été ramenée à 8 000 € HT au lieu de 8 912 €

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la proposition de la commission des MAPA et attribue le marché comme suit :

lot	intitulé	nom des entreprises	Montant HT
1	GROS OEUVRE	SOCABAT	69 000,00 €
2	BARDAGE	SOCABAT	8 000,00 €
3	MENUIS. EXTERIEURES	ENERGY MENUISERIES	9 995,00 €
4	MENUIS. INTERIEURES	SOCABAT	15 352,32 €
5	PLATRIERIE	OLIVEIRA ROGEL	13 269,03 €
6	CARRELAGE	OLIVEIRA ROGEL	636,20 €
7	PEINTURE - SOLS	R.P.S.O.	8 862,73 €
8	ELECTRICITE	SPIE	12 100,00 €
9	PLOMB. SANITAIRE VMC	LAVIT	5 400,68 €
TOTAL Hors Taxes			142 615,96 €

Adopté à l'unanimité.

DL/85-05-26 Approbation du règlement intérieur de la collectivité

Le règlement intérieur a été mis à jour et a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial du centre de gestion. Il convient à présent que le conseil municipal l'approuve.

A l'interrogation de Mme FOUGA, la Directrice des Services répond que le personnel a été consulté et associé à la modification de ce règlement intérieur avant envoi au centre de gestion.

En outre, Mme FOUGA indique qu'il conviendrait de clarifier l'article 45 relevant de l'introduction et de la consommation d'alcool ou de substances illicites et l'article 46 portant sur l'état d'ébriété et dépistage. En effet, ces articles ne font référence qu'à la consommation de boissons alcoolisées et ne prévoient pas de disposition pour la consommation de substances illicites, notamment les produits stupéfiants.

Après discussion, le conseil municipal, décide la modification du règlement intérieur et reporte la délibération.

DL/86-05-26 Approbation de la mise en place d'un Compte Epargne

Temps

La mise en place du CET a reçu un avis favorable du Comité Social et Territorial. Le CET permet à chaque agent de déposer sur ce compte jusqu'à 5 jours de congés payés ou RTT par an pour les cumuler jusqu'à la fin de leur carrière dans la limite de 60 jours, leur permettant ainsi de cesser le travail quelques semaines avant le départ officiel en retraite.

Mme FOUGA indique qu'il serait opportun de proposer aux agents soit de récupérer ces jours sous forme de congés avant le départ en retraite, soit d'obtenir une compensation financière.

L'ensemble des conseillers municipaux donnent leur accord pour ajouter au règlement du CET la possibilité d'obtenir une compensation financière. En conséquence, cette délibération est reportée.

DL/87-05-26 Approbation du tableau des effectifs des emplois permanents et DL/88-05-26 Création d'emploi permanent suite à avancement de grade

Monseigneur Le Maire expose que jusqu'à présent il n'existait pas un suivi régulier de l'évolution de la carrière des agents municipaux. Aussi, il a demandé à la Directrice des Services de vérifier la carrière professionnelle de chaque agent.

Ainsi, plusieurs d'entre eux sont éligibles à un avancement de grade que Monseigneur Le Maire a accepté.

Ces avancements de grade modifient le tableau des emplois permanents. Après avoir pris connaissance des différentes modifications apportées, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les créations d'emplois suite à avancement de grade ainsi que le nouveau tableau des emplois permanents.

DL/89-05-26 Avis sur l'enquête publique relative à la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique sur la Neste de Saux

Monseigneur Le Maire rappelle que par délibération du 22 janvier 2022, le conseil municipal avait approuvé le projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur la Neste de Saux par Total Energies Renouvelables France.

Une enquête publique a été lancée le 15 avril 2026 pour se terminer le 22 mai 2026 et il convient que le conseil municipal donne son avis.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

DL/ 90-05-26 Attribution du marché de travaux pour l'extension et l'aménagement du cabinet médical de Piau Engaly

Monseigneur Le Maire expose au conseil municipal qu'un marché de travaux, sous forme de procédure adaptée, a été lancé le 17 avril 2026.

DL/91-05-26 Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'extension et d'aménagement du cabinet médical

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur Le Maire de solliciter des aides financières pour soutenir la commune dans la réalisation de ce projet, sur la base du plan de financement suivant :

FINANCEUR	MONTANT	%
Etat DETR	42 785,00 €	30%
Conseil Départemental	57 046,00 €	40%
Commune	42 785,00 €	30%
TOTAL	142 616,00 €	100%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le conseil municipal poursuit cette séance par une réunion de travail et de réflexion sur divers sujets.

LE MAIRE
Jérôme VALENCIAN

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Sabine FOUGA